

# Chapitre 3 : Objectifs à l'échelon des pays

**Objectif 1 :** Renforcement de la planification sectorielle et de la mise en œuvre des politiques

**Objectif 2 :** Responsabilité mutuelle

**Objectif 3 :** Efficacité et efficience des financements du GPE



# CHAPITRE 3 :

## Objectifs à l'échelon des pays

### Introduction

Les objectifs à l'échelon des pays sont au cœur des activités du Partenariat mondial pour l'éducation et sous-tendent son modèle opérationnel. Le GPE cible les trois principaux objectifs suivants, à l'échelon des pays :

- ▶ **Objectif 1** : Renforcement de la planification sectorielle et de la mise en œuvre des politiques
- ▶ **Objectif 2** : Responsabilité mutuelle
- ▶ **Objectif 3** : Efficacité et efficacité des financements du GPE

Ces trois objectifs sont étayés par des politiques, des programmes et des activités harmonisés qui se renforcent mutuellement pour produire un système d'éducation efficace et efficient offrant des services éducatifs de qualité accessibles à tous.

Le cadre de résultats du GPE utilise 10 indicateurs pour suivre ces objectifs, et huit d'entre eux sont assortis d'un jalon pour 2017. Globalement, le GPE a accompli d'importants progrès vers ces objectifs, et ses réalisations sur le terrain contribuent à l'atteinte des résultats visés.

**Planification sectorielle et mise en œuvre des politiques.** Bien qu'aucun jalon n'ait été fixé pour 2017 pour l'évaluation de la qualité des plans sectoriels (indicateurs 16a-d), les données actuellement disponibles montrent que la proportion des plans sectoriels de l'éducation (PSE) et des plans de

transition de l'éducation (PTE) qui répondent aux normes de qualité a considérablement augmenté par rapport à la valeur de référence, soit de 58 % (11 sur 19) à 96 % (22 sur 23 ; indicateur 16a). Cette amélioration est en grande partie due au processus d'examen de la qualité des PSE, renforcé depuis 2016. Toutes les requêtes de financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) ont par ailleurs satisfait aux exigences de la stratégie de collecte de données du modèle de financement du GPE (indicateur 17).

**Responsabilité mutuelle.** Les résultats en matière de responsabilité mutuelle ont été contrastés, soulignant l'importance de porter une plus grande attention à l'application de ce principe fondamental du GPE. Alors que 53 % (33 sur 62) des groupes locaux des partenaires de l'éducation répondent aux exigences concernant leur composition, soit plus que le jalon de 48 % (indicateur 19), 32 % (6 sur 19) seulement des revues sectorielles conjointes satisfont aux normes de qualité, alors que le jalon était de 53 % (indicateur 18).

**Efficacité et efficacité des financements du GPE.** Les principaux aspects des financements du GPE ont enregistré d'importants progrès, bien que des retards de mise en œuvre aient été observés. La proportion de manuels scolaires distribués a atteint 114 %, alors que le jalon fixé pour 2017 était de 78 % ; la proportion d'enseignants formés s'est élevée à 98 % (jalon fixé à 87 %) ; et la proportion de salles de classe construites était de 76 % alors que le jalon avait été fixé à 69 % (indicateurs 21-23). Les requêtes de

financement ont satisfait aux exigences relatives aux indicateurs de performance sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage (indicateur 24) ; la proportion de financements dont la mise en œuvre est en bonne voie (79 %, soit 38 sur 48) reste légèrement inférieure au jalon de 82 % (indicateur 25).

Il importe de noter que ces résultats varient considérablement selon les pays en développement partenaires (PDP). Une approche nuancée, tenant compte du contexte et reposant sur des données, devra être adoptée pour lever les obstacles entravant les progrès au niveau des pays. Les sections ci-après examinent les résultats en détail.

## Objectif stratégique 1 : Renforcer la planification et la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation (indicateurs 16a-d ; 17)

### Qualité des plans sectoriels (indicateurs 16a-d)

Le GPE aide les PDP à élaborer des plans sectoriels de l'éducation de qualité en leur apportant un appui technique et financier dans le cadre de ses financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG). Les plans sectoriels constituent des schémas directeurs extrêmement importants pour le choix des investissements dans le secteur, ainsi que pour l'exécution et le suivi efficaces des politiques et programmes de l'éducation. Le GPE est le premier organisme de financement des PSE et des PTE ; depuis la création du programme d'ESPDG,

en 2012, jusqu'en décembre 2017, il a ainsi octroyé 21,7 millions de dollars aux pays en développement partenaires (voir annexe B). Au cours de l'exercice 17, le GPE a fourni 38 financements à 42 pays ou États fédérés, soit un Total de 12,6 millions de dollars destinés aux analyses sectorielles de l'éducation et à l'élaboration de plans sectoriels<sup>1</sup>.

Le cadre de résultats du GPE suit la qualité des plans sectoriels de l'éducation (indicateurs 16a-d) pour veiller à leur bonne exécution et à l'obtention de l'effet désiré. Ces indicateurs suivent la qualité générale des PSE (16a), la qualité de la stratégie d'enseignement et d'apprentissage (16b), la qualité de la stratégie visant les groupes marginalisés (16c) et la qualité de la stratégie en matière d'amélioration de l'efficacité (16d). La qualité des PSE/PTE est évaluée à l'aide des normes de qualité du GPE (QS, annexes 3-1, 3-2 et 3-3), élaborées conjointement par le Secrétariat du GPE et l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (UNESCO-IIPE). Les PSE doivent répondre à au moins cinq des sept normes de qualité tandis que les PTE doivent satisfaire à au moins trois normes sur cinq.

Bien que le premier jalon ait été fixé pour 2018, la qualité des PSE/PTE a nettement augmenté au cours des années civiles 2016 et 2017. La vaste majorité des PSE/PTE évalués — 96 % (22 sur 23<sup>2</sup>) — ont ainsi répondu à la norme de qualité au cours des années civiles 2016/17<sup>3</sup>, alors que la valeur de référence était de 58 % (11 sur 19) pendant les années civiles 2014/15<sup>4</sup> (figure 3-1). Les deux PTE de ce groupe ont répondu aux cinq normes de qualité générale, alors que, pendant la période de référence, deux PTE sur trois avaient satisfait à un plus petit nombre de normes de qualité.

1 GPE, Examen du portefeuille 2017 (Washington, DC : Partenariat mondial pour l'éducation, 2017) : p. 17

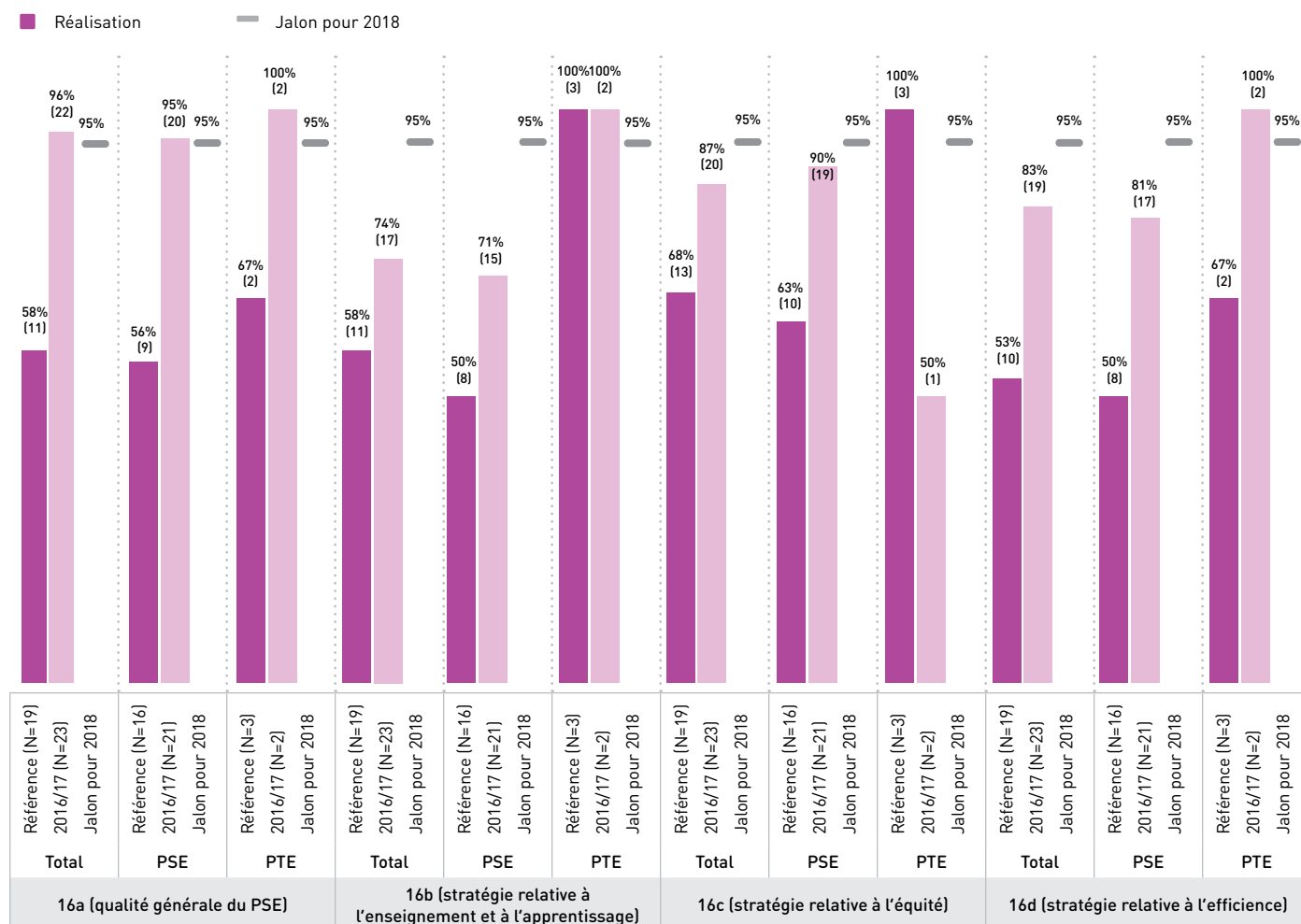
2 Afghanistan, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Madagascar, Sierra Leone, Somalie (Puntland), Somalie (Somaliland), Tanzanie (Zanzibar), Zimbabwe, Érythrée, Népal, Tchad et Comores.

3 Les PSE et PTE pris en compte pour cette période sont ceux endossés au cours des années civiles 2016 et 2017 et évalués avant le 15 mars 2018.

4 Vu que les pays élaborent des plans sur une période allant de trois à 10 ans, cet indicateur est actualisé tous les deux ans pour veiller à ce qu'un nombre raisonnable de pays dotés de plans endossés soient inclus dans l'échantillon utilisé pour calculer l'indicateur.

**Figure 3-1. Plus de 90 % des PSE et des PTE ont répondu à la norme de qualité générale en 2016/2017.**

Proportion de PSE et de PTE répondant aux normes de qualité au cours des années civiles 2014/15 et 2016/17



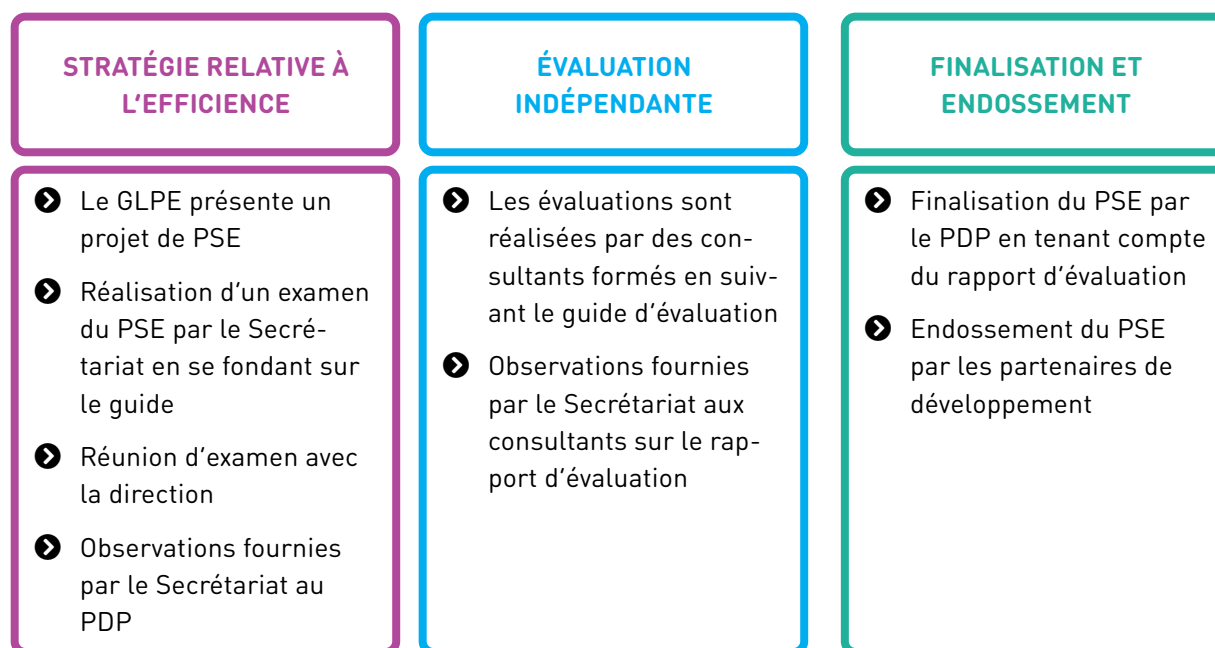
Source : Secrétariat du GPE.

Note : Les chiffres entre crochets au-dessus des bâtons correspondent au nombre de PSE/PTE répondant aux normes de qualité.

L'amélioration de la qualité des plans sectoriels s'explique en partie par le processus d'examen de la qualité, qui a été renforcé en 2016. Le nouveau processus comprend une évaluation par des consultants

indépendants qui ont reçu une formation sur l'utilisation du Guide pour l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation, élaboré par l'IIEP et le Secrétariat du GPE<sup>5</sup>.

5 UNESCO-IIEP et GPE, Guide pour l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation (2015). On notera que l'utilisation du Guide d'évaluation n'était précédemment ni obligatoire ni systématique (GPE, Évaluation indépendante des plans sectoriels de l'éducation – options chiffrées BOD/2015/12 DOC 09 Rev. 1, 2015).

**Figure 3-2. Nouveau processus d'examen de la qualité applicable aux PSE.**

Source : Secrétariat du GPE.

Note : Les nouveaux processus sont indiqués en caractères gras.

Bien que la proportion de PSE/PTE répondant aux normes ait augmenté dans tous les domaines (figure 3-3), des améliorations restent possibles dans certains d'entre eux. Les résultats de plusieurs PSE étaient insuffisants en matière de « faisabilité » ; un examen plus approfondi indique qu'ils n'étaient pas dotés de cadres de financement réalistes ou de cadres de résultats permettant un suivi approprié. Les efforts devront être intensifiés pour veiller à l'amélioration

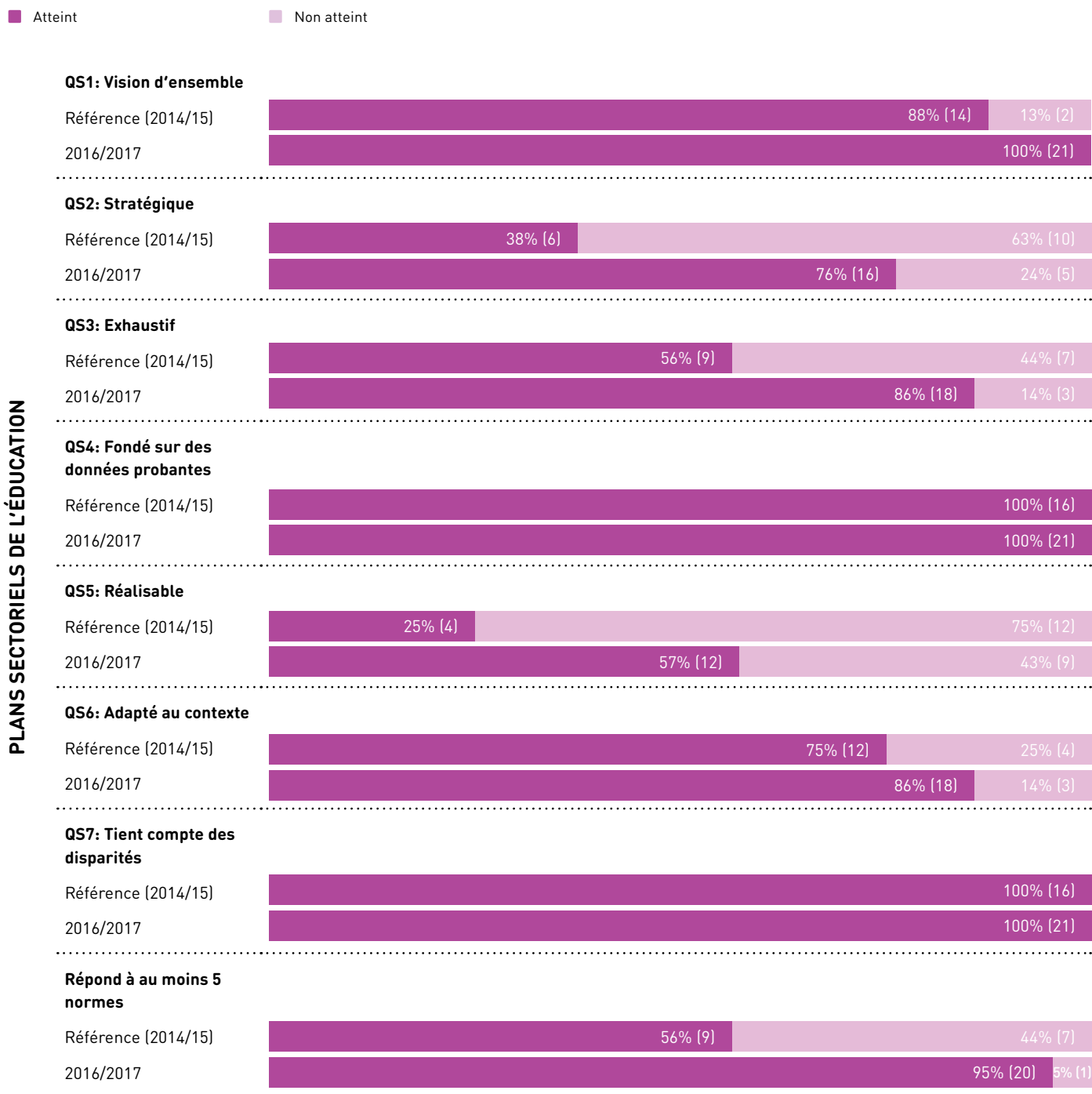
de ces éléments critiques des PSE, pour qu'ils puissent dûment contribuer à la mise en œuvre de ces plans.

D'autres données désagrégées sur la qualité des plans en matière d'enseignement et d'apprentissage (indicateur 16a), d'équité (indicateur 16b) et d'efficacité (indicateurs 16d) figurent aux annexes 3-4 et 3-5.



**Figure 3-3. La qualité des PSE et des PTE s’est améliorée par rapport à toutes les normes en 2016/2017.**

Proportion de PSE et de PTE répondant à des normes de qualité spécifiques au cours des années civiles 2014/15 et 2016/17



## PLANS DE TRANSITION DE L'ÉDUCATION

**QS1: Fondé sur des données probantes**

Référence (2014/15)	100% (3)
2016/2017	100% (2)

**QS2: Adapté au contexte**

Référence (2014/15)	33% (1)	67% (2)
2016/2017	100% (2)	

**QS3: Stratégique**

Référence (2014/15)	67% (2)	33% (1)
2016/2017	100% (2)	

**QS4: Ciblé**

Référence (2014/15)	0% (0)
2016/2017	100% (2)

**QS5: Opérationnel**

Référence (2014/15)	67% (2)	33% (1)
2016/2017	100% (2)	

**Répond à au moins 3 normes**

Référence (2014/15)	67% (2)	33% (1)
2016/2017	100% (2)	

Source : Secrétariat du GPE.

## **Stratégie de collecte de données (indicateur 17)**

Des données pertinentes, fiables et récentes sont essentielles pour veiller à l'efficacité et à l'efficience des systèmes éducatifs nationaux, suivre la mise en œuvre des politiques et des programmes, et atteindre les objectifs visés en matière d'apprentissage, d'équité et d'inclusion. Le modèle de financement du GPE exige des pays présentant une requête d'ESPIG qu'ils communiquent des données d'éducation à l'ISU ou les publient à l'échelon national. Les pays qui n'ont pas ces capacités doivent se doter d'un plan assorti d'échéances précises pour développer ou renforcer leur système national d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) en vue de la production de données financières et d'éducation fiables.

Les trois pays qui ont présenté des requêtes d'ESPIG au cours de l'exercice 2017 publient des données à l'échelon national et aucune stratégie de collecte de donnée n'a donc été élaborée.

## **Objectif stratégique 2 : Encourager la responsabilité mutuelle grâce à une concertation sur l'action à mener et un travail de suivi sectoriels efficaces et inclusifs (indicateurs 18 et 19)**

Le concept de responsabilité mutuelle est mis en œuvre au sein du GPE grâce à deux mécanismes. Le premier est la revue sectorielle conjointe, un mécanisme dirigé par les autorités publiques pour suivre l'élaboration et la mise en œuvre du plan sectoriel national pour l'éducation. Le deuxième est le groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), un organisme multipartite de concertation et de coordination axé sur la participation inclusive et placé sous la tutelle de l'État. Deux indicateurs permettent d'évaluer ces mécanismes : la proportion de revues sectorielles conjointes répondant aux normes de qualité (indicateur 18) ; et la proportion de GLPE comptant des représentants de la société civile ou d'organisations d'enseignants (indicateur 19).

Les résultats de 2017 ont été contrastés. L'indicateur sur les revues sectorielles conjointes était inférieur de près de 20 % au jalon fixé pour 2017. En revanche, l'indicateur sur les GLPE s'est nettement amélioré par rapport à 2016 et a atteint le jalon. Ces résultats sont examinés en détail ci-après.

### **Revue sectorielles conjointes (indicateur 18)**

Les revues sectorielles conjointes ont pour objet de rassembler les parties prenantes pour analyser d'un œil critique les réalisations des plans d'éducation ; elles comprennent l'identification des obstacles et la proposition d'actions correctives. Le cadre de résultats suit les caractéristiques clés et les fonctions essentielles des revues sectorielles conjointes en utilisant des normes de qualité pour déterminer si elles sont inclusives et participatives, fondées sur des données probantes, alignées sur un cadre directeur partagé et utilisées comme outil de suivi et instrument de changement.



L'indicateur 18 mesure la proportion des revues sectorielles conjointes répondant à au moins trois des cinq normes de qualité. Seulement 32 % d'entre elles (6 sur 19<sup>6</sup>) à l'échelle mondiale, et 18 % (2 sur 11) à l'échelle des PFC, satisfaisaient à au moins trois normes (annexe 3-6), bien que ces chiffres aient chuté par rapport à l'année civile 2016 (figure 3-4). Sur les 16 revues sectorielles conjointes avec plus de deux points de données disponibles au cours de la

période 2015 à 2017, quatre sont passées de la catégorie « critères non satisfaits » à la catégorie « critères satisfaits » tandis que deux autres sont restés dans cette dernière catégorie. Cependant, cinq qui répondaient aux critères de qualité ne les respectent plus tandis que cinq autres ont continué de ne pas s'y conformer. Une analyse des problèmes spécifiques et un soutien adapté à chaque cas semblent donc nécessaires.

**Figure 3-4. Environ un tiers des revues sectorielles conjointes répondait à au moins trois normes de qualité au cours de l'année civile 2017.**

Proportion de revues sectorielles conjointes répondant à au moins trois normes de qualité, années civiles 2015-2017



Source : Secrétariat du GPE.

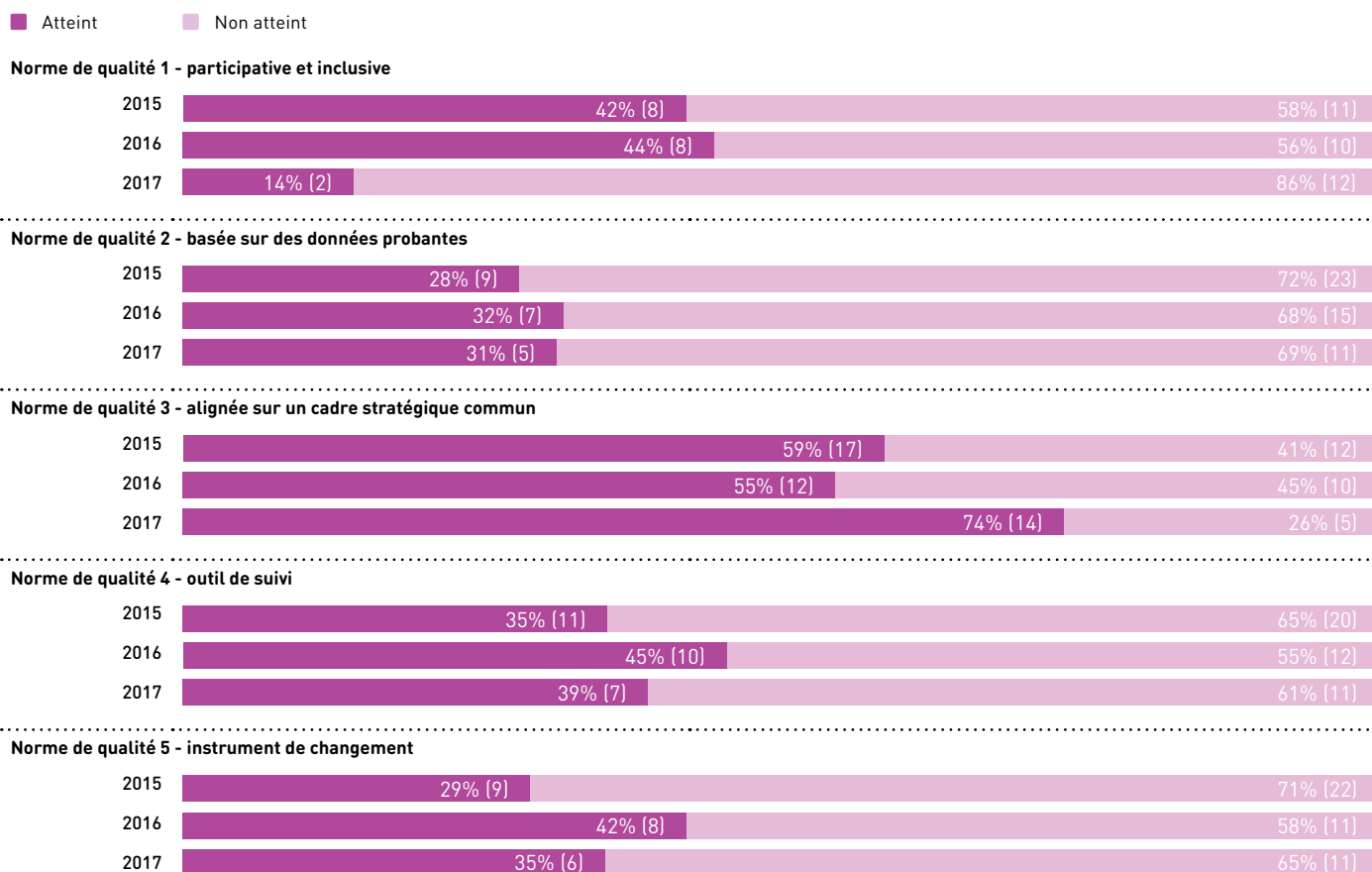
6 Seules les revues sectorielles conjointes pour lesquelles des documents étaient disponibles au 15 mars 2018 ont été évaluées. Elles couvrent les pays suivants : Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Tchad, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Rwanda, Somalie (fédérale), Somalie (Somaliland), Soudan du Sud, Tanzanie (continentale) et Togo. La Sierra Leone a réalisé une revue sectorielle conjointe en 2017, mais les documents n'étaient pas disponibles à la date limite ; elle n'a donc pas été incluse dans l'échantillon.

Plusieurs aspects de la qualité des revues sectorielles conjointes nécessitent une attention particulière (figure 3-5). Seules deux revues ont répondu en 2017 à la norme de qualité concernant la participation et l'inclusion (QS1), pour laquelle l'absence de participation des associations de parents d'élèves était un problème courant. De plus, la disponibilité et l'utilisation de données probantes (QS2) dans les revues sectorielles conjointes par le biais de la production d'un rapport annuel sur la mise en œuvre continuent de poser problème dans de nombreux PDP. Cette situation est souvent liée à l'absence ou à l'insuffisance des données sur les dépenses au niveau des programmes et des activités. Plus de la moitié des revues n'ont pas utilisé le processus comme un instrument de changement (QS5), généralement parce que leurs recommandations ne précisait pas qui était responsable de leur suivi. Il s'agit d'importants aspects des revues sectorielles conjointes et les efforts devront être intensifiés pour veiller à ce qu'elles puissent efficacement contribuer au renforcement du suivi sectoriel et à l'adaptabilité de la planification. Des revues sectorielles conjointes dûment exécutées peuvent permettre de rassembler divers acteurs pour apporter des améliorations au secteur.

En 2017, le Partenariat mondial pour l'éducation a appuyé trois importantes initiatives visant à renforcer l'efficacité des revues sectorielles conjointes. Le GPE a publié un document de travail intitulé «Des revues sectorielles conjointes efficaces comme plateformes de responsabilité (mutuelle)» (Effective Joint Sector Reviews as (Mutual) Accountability Platforms) pour aider les PDP à améliorer leurs revues sectorielles conjointes. L'encadré 5 ci-après présente les principales conclusions et recommandations de ce document. Le GPE a également aidé trois pays francophones d'Afrique subsaharienne à échanger des connaissances et des bonnes pratiques concernant les revues sectorielles conjointes. Le Secrétariat a en outre élaboré des lignes directrices qui devraient être publiées en 2018. Elles fourniront un cadre pour veiller à l'efficacité des revues sectorielles conjointes, ainsi que des orientations et des outils pratiques pour améliorer leur préparation, leur exécution et leur suivi, y compris un outil d'autoévaluation couvrant les principales caractéristiques et les fonctions essentielles de revues efficaces. Cet outil permettra aux PDP d'identifier les solutions produisant des gains rapides et d'aborder et de suivre les aspects de leurs processus pouvant être améliorés. Ces lignes directrices sont élaborées en collaboration avec de multiples partenaires, pour tirer parti de leur savoir-faire.

### Figure 3-5. Plusieurs aspects relatifs à la qualité des revues sectorielles conjointes nécessitent une attention particulière.

Proportion de revues sectorielles conjointes répondant à des normes de qualité spécifiques pendant les années civiles 2015-2017



Source : Secrétariat du GPE.

Note : N varie pour chaque norme en fonction des données disponibles pour l'évaluer.

### **Encadré 3-1. Conclusions du document de travail « Des revues sectorielles conjointes efficaces comme plateformes de responsabilité (mutuelle) »<sup>7</sup> [extraits].**

Cette étude repose sur un examen de revues sectorielles conjointes réalisées dans 39 pays ou États. Les recommandations suivantes visent à améliorer l'efficacité de ces revues et la responsabilité mutuelle.

#### **1. Comment peut-on veiller à ce que le processus de revues sectorielles conjointes soit réellement participatif et reflète les opinions de tous les acteurs ?**

- Rechercher un équilibre entre les « personnes appropriées » et le « nombre approprié » afin de faciliter les discussions sur la politique de qualité et l'inclusion de perspectives diverses.
- Assurer la participation des ministères des Finances.
- Renforcer le dialogue intergouvernemental et choisir le moment des revues sectorielles conjointes pour qu'elles coïncident avec les cycles de planification des ministères, afin d'améliorer l'efficacité des services.
- Prévoir suffisamment de temps et d'espace pour des discussions avec des médiateurs professionnels capables de faciliter les échanges et de favoriser le dialogue.

#### **2. Comment les carences des instruments de planification et de communication de données sont-elles abordées ?**

- Veiller à la cohérence entre le document de planification et les activités de la revue sectorielle conjointe.
- Renforcer le stock de données disponibles, en particulier en palliant les déficiences en matière de présentation des rapports financiers, pour que les revues sectorielles conjointes puissent utiliser ces données pour améliorer la planification et les rapports.

#### **3. Comment l'outil de suivi et d'évaluation des revues sectorielles conjointes peut-il devenir plus utile et se traduire par des changements d'orientation ?**

- Discuter la question avant les revues pour susciter un consensus et contribuer à la formulation de recommandations formelles à l'issue du processus.
- Mettre en place des mécanismes de suivi examinant systématiquement les recommandations des revues.
- Faire coïncider les revues avec les cycles de planification et de budgétisation des ministères concernés.

7 Raphaëlle Martínez Lattanzio, Margaret Irving, and Vania Salgado, "Effective Joint Sector Reviews as (Mutual) Accountability Platforms," GPE Working Paper #1 (Washington, DC: Global Partnership for Education, June 2017); GPE, "Effective Joint Sector Reviews as (Mutual) Accountability Platforms: Key Takeaways for Policymakers and Practitioners" (Washington, DC: Global Partnership for Education, June 2017).

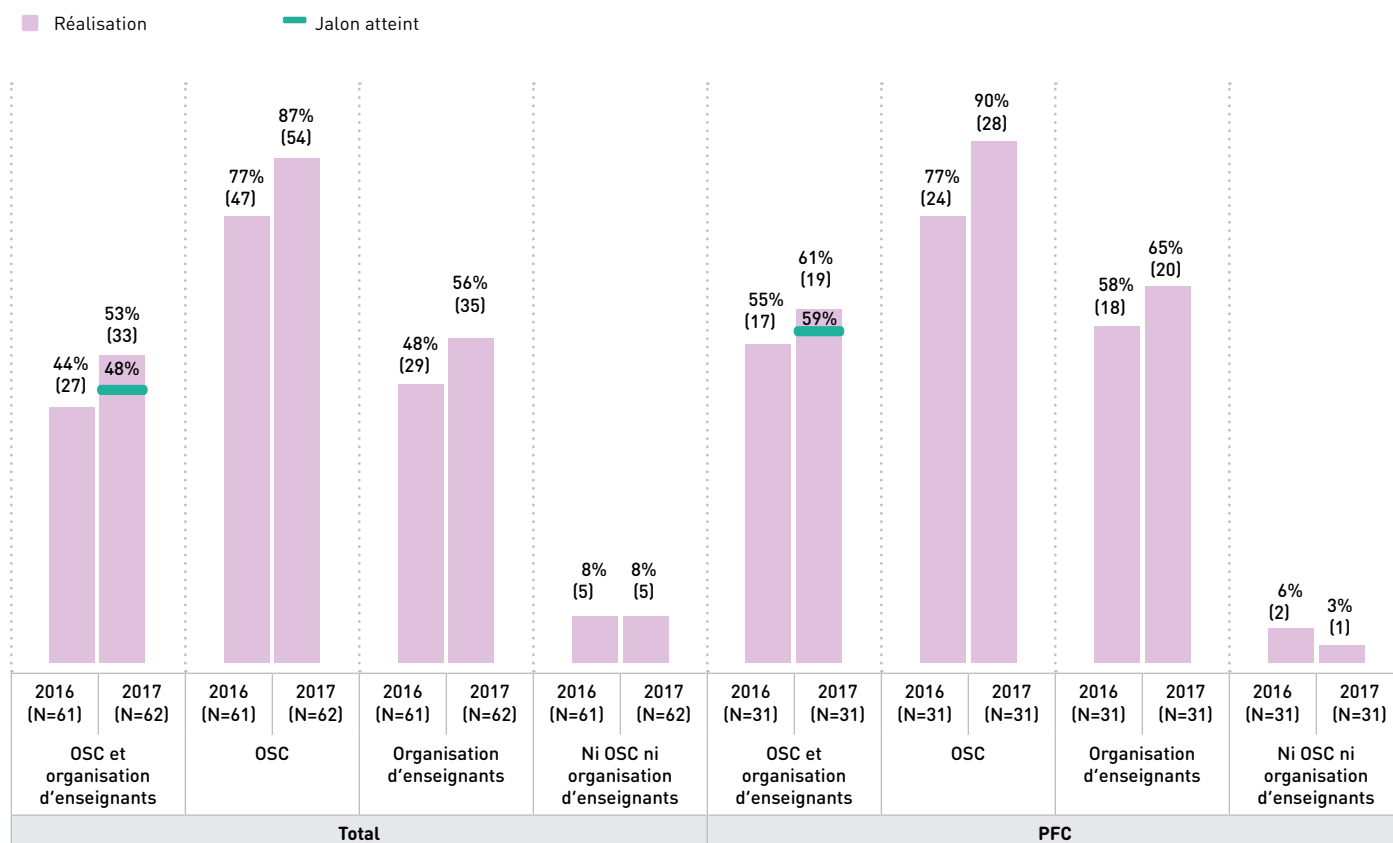
## Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) (indicateur 19)

Les groupes locaux des partenaires de l'éducation sont des plateformes multipartites dirigées par les autorités publiques pour appuyer la planification sectorielle, l'élaboration des politiques et le suivi. Ils comprennent de préférence des représentants de divers acteurs, de sorte à tenir compte de différents avis en matière de priorités d'action. Les GLPE devraient au minimum comprendre des représentants du ministère de l'Éducation, des autres ministères d'exécution, des partenaires de développement, des organisations de la société civile (OSC), des organisations d'enseignants et du secteur privé. Les OSC et les organisations d'enseignants devraient jouer un rôle particulièrement dynamique dans le relais des préoccupations et des besoins des citoyens. Le cadre de résultats suit donc l'inclusion de ces organisations dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation (indicateur 19).

Cinquante-trois pour cent des GLPE (33 sur 62) comprenaient des représentants des OSC et des organisations d'enseignants, soit davantage que le jalon fixé pour 2017 (48 %) ; ce chiffre marque une nette amélioration par rapport à 2016. Plus spécifiquement, neuf PDP ont récemment inclus des représentants des OSC et des organisations d'enseignants dans leur GLPE. Dans les PFC, 61 % (19 sur 31) comptaient des représentants des deux groupes, soit davantage que le jalon fixé pour 2017 (59 %). Dans certains d'entre eux, les requêtes d'ESPIG ou leur mise en œuvre ont favorisé un processus plus inclusif ainsi que la participation de ces organisations au sein des GLPE. En Éthiopie, par exemple, une discussion approfondie avec les pouvoirs publics, menée en 2017 dans le cadre de la requête d'ESPIG, s'est également concentrée sur la composition du GLPE et les OSC et sur les organisations d'enseignants qui y sont représentées.

**Figure 3-6. En 2017, plus de la moitié des GLPE comprenait des représentants des OSC et des organisations d'enseignants.**

Proportion de GLPE comprenant des représentants des OSC et des organisations d'enseignants, exercices 2016 et 2017



Source : Secrétariat du GPE.

Note : En 2017, le Secrétariat a obtenu des données de 62 GLPE (dont certains au niveau d'États fédérés).

Le GPE a fourni un appui technique et financier pour améliorer la fonctionnalité des GLPE par le biais de ses financements au titre du programme d'activités mondiales et régionales (AMR) qui ont financé l'UNESCO et l'Internationale de l'éducation en vue d'accroître la participation des organisations d'enseignants au sein des GLPE. Les conclusions d'une récente évaluation sont consignées dans l'encadré 6.

Le GPE a également financé le Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE), un programme mondial appuyant la participation de la société civile à la planification, à la budgétisation et au suivi des

politiques du secteur. Créé en 2013, le FSCE octroie des financements aux coalitions nationales de la société civile pour appuyer leurs activités de plaidoyer ; améliorer leur capacité de renforcer la planification, la mise en œuvre et l'impact ; et promouvoir l'apprentissage et le développement de réseaux entre pays. Ce programme a été évalué et un nouveau mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA) permettra de s'appuyer sur les enseignements tirés pour améliorer la participation de la société civile à l'éducation.



### **Encadré 3-2. Améliorer l'appui aux enseignants et leur participation aux groupes locaux des partenaires de l'éducation<sup>8</sup>**

Le GPE a apporté des financements à l'UNESCO et à l'Internationale de l'éducation en vue de la mise en œuvre, entre 2015 et 2017, de l'activité Améliorer l'appui aux enseignants et leur participation aux groupes locaux des partenaires de l'éducation. Dix pays (Bénin, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Haïti, Libéria, Mali, Népal, Sénégal, Sierra Leone et Ouganda) y ont participé.

Une évaluation du programme<sup>9</sup> a conclu qu'il a contribué au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des organisations d'enseignants et à leur aptitude à promouvoir les questions liées à l'efficacité du corps enseignant auprès des responsables de l'action publique. Ce rapport a également noté que les activités du projet ont sensibilisé les organisations d'enseignants aux GLPE et, dans certains pays, ont contribué à l'amélioration de leur représentation et de leur participation au sein de ces groupes. Au Népal, par exemple, l'amélioration de la coopération entre les organisations d'enseignants s'est traduite par leur représentation accrue au sein des GLPE. Ce rapport note toutefois que d'énormes différences existent entre les pays au niveau de l'organisation, de la responsabilité, de la portée et de la composition des GLPE, et que certains ne fonctionnent pas du tout. Il suggère d'adopter une approche plus nuancée, tenant compte de ces différences, afin d'accroître la participation des enseignants aux GLPE et de permettre à ces groupes de jouer un rôle accru dans l'élaboration et le suivi des politiques.

8 GPE Global and Regional Activities (GRA) Program, "Summary — Annual GRA Portfolio Status Report as of June 30, 2017 (Washington, DC: Global Partnership for Education, December 2017).

9 Ockham IPS, "Summative evaluation of project 'Improving Teacher Support and Participation in Local Education Groups (LEGs)'" (Utrecht, the Netherlands: Ockham IPS, 2018).

### **ENCADRÉ 3-3. Évaluation du soutien du GPE à la participation de la société civile par le biais du FSCE<sup>10</sup>**

Le GPE a fait réaliser en 2017 une évaluation du FSCE<sup>11</sup> au vu de son rôle dans la conception du futur mécanisme ASA. Cette évaluation a examiné la pertinence, l'efficacité et l'efficience du FSCE dans le cadre d'entretiens avec des informateurs clés. Ses principales conclusions sont résumées ci-dessous.

#### **Pertinence**

La théorie du changement du FSCE III est plausible et cohérente. Cela dit, plusieurs hypothèses de base n'ont pas été validées (et pourraient nuire à l'efficacité du programme).

La théorie du changement est interprétée de manière suffisamment libre au niveau national ; des tensions existent toutefois entre les objectifs du GPE 2020 et la hiérarchisation des activités par ordre de priorité. Il n'en reste pas moins que le FSCE III cadre bien avec les objectifs définis au niveau des pays dans le GPE 2020.

#### **Efficience**

La gestion et l'administration des financements du FSCE III ont été difficiles en raison du manque de clarté concernant les catégories de coûts et les rôles du Secrétariat de la Campagne mondiale pour l'éducation, et de retards accumulés dans les décaissements. La relation institutionnelle a été relativement bien gérée, bien que la structure du FSCE n'ait pas été pleinement exploitée pour améliorer l'apprentissage et renforcer les capacités au profit des coalitions nationales pour l'éducation.

#### **Efficacité**

Le FSCE III est doté d'un système fonctionnel de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, qui pourrait toutefois comprendre un plus grand nombre d'éléments qualitatifs, notamment en ce qui concerne les résultats obtenus. Les coalitions nationales pour l'éducation contribuent à la réalisation des objectifs du FSCE. La participation des OSC à la planification du secteur formel et aux processus politiques reste toutefois limitée, et la qualité des travaux de recherche réalisés au niveau national doit être améliorée.

10 Oxford Policy Management, "Evaluation of the Global Partnership for Education (GPE)'s Support for Civil Society Engagement — Final Report (Oxford: Oxford Policy Management, 2018).

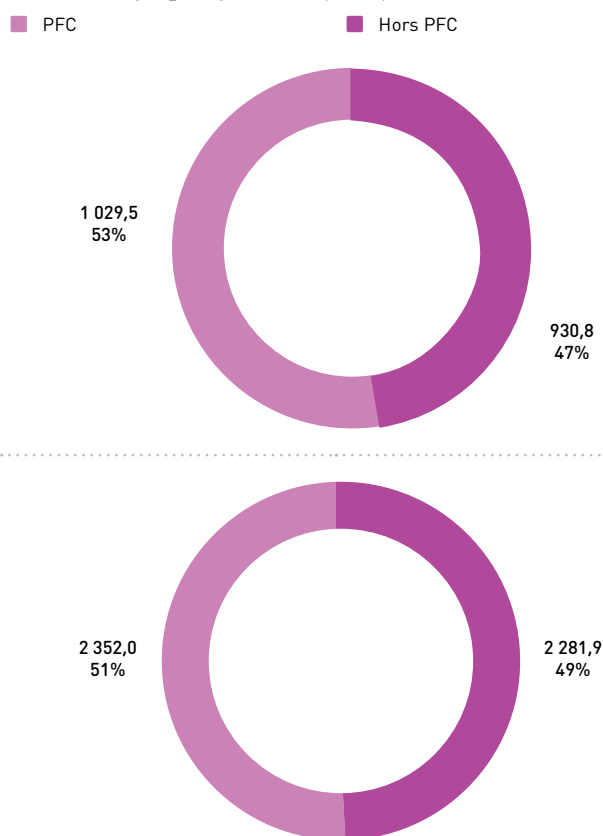
11 Cette évaluation portait sur le Fonds de la société civile pour l'éducation actuel (FSCE III), créé et lancé en 2009 par la Campagne mondiale pour l'éducation et financé par le GPE.

### Objectif stratégique 3 : Soutien efficient et efficace des financements du GPE à la mise en œuvre de plans sectoriels qui mettent l'accent sur l'amélioration de l'équité, de l'efficacité et de l'apprentissage (indicateurs 20-25)

Le GPE est le deuxième bailleur de fonds de l'éducation de base après la Banque mondiale. À la fin de l'exercice 17, il avait alloué 4662 milliards de dollars depuis sa création (voir l'annexe B). Les ESPIG sont les principaux instruments de financement du GPE et représentent 98 % des financements décaissés. À la fin de l'exercice 17, on dénombrait 48 ESPIG en cours d'une valeur totale de 1,96 milliard de dollars<sup>12</sup>, dont 53 % avaient été alloués à des pays touchés par la fragilité ou les conflits (figure 3-7).

**Figure 3-7. Plus de la moitié des ressources allouées par le biais des ESPIG vise les PFC.**

Montant des financements alloués aux PFC et autres pays au cours de l'exercice 2017 (gauche), montant cumulé alloué depuis la création du GPE en 2002 jusqu'en juin 2017 (droite) en millions de dollars



Source : Secrétariat du GPE.

Les ESPIG soutiennent des aspects clés de la mise en œuvre des politiques des PDP. Le tableau ci-dessous montre les activités thématiques appuyées par les ESPIG en cours d'exécution<sup>13</sup> pendant l'exercice 17, dans les domaines de l'apprentissage, de l'équité et des systèmes, qui sont des objectifs du GPE 2020.

<sup>12</sup> GPE, Examen du portefeuille 2017 (Washington, DC : Partenariat mondial pour l'éducation, 2017) : 23.

<sup>13</sup> Les 41 financements analysés ne comprennent pas sept financements sectoriels mis en commun (Bangladesh, Burkina Faso, Éthiopie, Mozambique, Népal, Rwanda et Zambie), également en cours d'exécution pendant l'exercice 17. Il est important de noter qu'un financement peut couvrir plusieurs sous-secteurs et activités thématiques.

**Tableau 3-1. Résumé des activités thématiques appuyées par des ESPIG en cours pendant l'exercice 17 (N=41).**

Objectifs du GPE 2020	Activités thématiques	PFC (N=24)	Hors PFC (N=17)	Total (N=41)
Apprentissage	Gestion des enseignants	19	7	26
	Formation des enseignants	23	17	40
	Normes/programmes/matériel d'apprentissage	19	16	35
	Systèmes d'évaluation de l'apprentissage	17	12	29
	Utilisation des TIC dans l'apprentissage	1	4	5
Équité	Établissements et infrastructures scolaires	20	10	30
	Égalité des sexes	17	13	30
	Transferts monétaires/autres incitations visant les élèves	2	2	4
	Accès des enfants non scolarisés	12	5	17
	Formation des adultes	4	1	5
	Programmes de bien-être	7	5	12
	Soutien aux enfants handicapés et ayant des besoins particuliers	5	5	10
Systèmes	Renforcement des systèmes : au niveau central	24	17	41
	Renforcement des systèmes : au niveau décentralisé	15	10	25
	Renforcement des systèmes : au niveau des écoles	18	11	29
	Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation	19	13	32

Source : GPE, Examen du portefeuille 2017, p. 53

Note : L'Examen du portefeuille de 2017 dénombre 33 ESPIG appuyant des SIGE (20 dans les PFC). Ce chiffre a toutefois été ramené à 32 (19 dans les PFC), car un volet d'un financement appuyant les SIGE a été annulé.

Le cadre de résultats du GPE suit le soutien des ESPIG aux systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) et aux systèmes d'évaluation des apprentissages, à la fourniture de manuels scolaires, à la formation des enseignants et à la construction de salles de classe. Le partenariat veille également à ce que les financements soient exécutés dans les délais prévus. Les sections ci-dessous examinent la performance enregistrée au regard de ces aspects de l'objectif stratégique 3.

### **Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation et systèmes d'évaluation des apprentissages (indicateur 20)**

Aucun jalon n'a été fixé pour 2017 concernant la proportion d'ESPIG finançant des SIGE ou des systèmes d'évaluation des apprentissages (indicateur 20). Selon une nouvelle méthodologie de codification, les

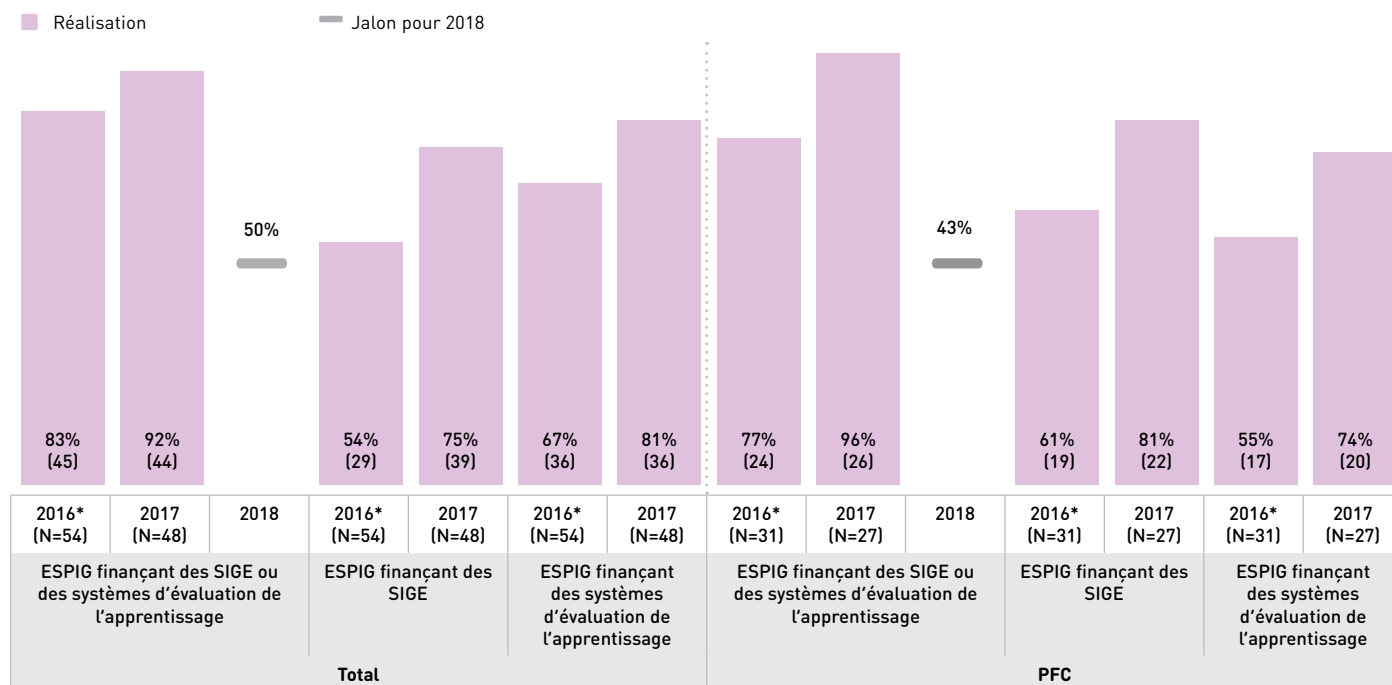
données actuelles indiquent que 92 % des ESPIG en cours pendant l'exercice 17 (44 sur 48)<sup>14</sup> finançaient un SIGE ou un système d'évaluation des apprentissages, dépassant ainsi de loin le premier jalon de l'indicateur fixé à 50 % pour 2018. Ce chiffre atteint 96 % dans le cas des PFC (26 sur 27), soit nettement plus que le jalon de 44 % fixé pour 2018 (voir figure 3-8)<sup>15</sup>. La codification des données de l'exercice 16 en suivant la même méthodologie que celle utilisée pour l'exercice 17 montre que la proportion d'ESPIG finançant des SIGE ou des systèmes d'évaluation des apprentissages était de 83 % (45 sur 54) au cours de l'exercice 16. Cette évolution est positive et illustre l'attention accordée par le GPE à ces deux aspects du financement efficace et efficient de la mise en œuvre des plans sectoriels. L'amélioration de ces aspects de la mise en œuvre des ESPIG devrait s'accompagner de la communication de données à l'ISU (indicateur 10) et de la disponibilité de données d'évaluation nationales.

14 Ceux-ci comprennent sept ESPIG dont les fonds ont été mis en commun.

15 Une nouvelle méthodologie de codification, plus fiable et exhaustive, a été utilisée. Cette codification s'appuie sur les documents de projets officiels et couvre tous les ESPIG. La méthodologie utilisée pour les activités des ESPIG exécutées pendant l'exercice 16 reposait sur les données collectées auprès des agents partenaires. Celle employée pour l'exercice 17 fournit des données plus complètes, car des données concernant l'exercice 16 étaient indisponibles pour certains pays.

**Figure 3-8. Presque tous les financements du GPE appuient des SIGE ou des systèmes d'évaluation de l'apprentissage.**

Proportion de financements en cours appuyant des SIGE ou des systèmes d'évaluation des apprentissages, exercices 2016 et 2017



Source : Secrétariat du GPE.

Note : Le nombre d'ESPIG appuyant des SIGE ou des systèmes d'évaluation des apprentissages est différent de celui du tableau 1, car il comprend les financements mis en commun conformément à la méthodologie de l'indicateur 20.

\* Les chiffres de l'exercice 16 utilisent la nouvelle méthodologie de codification.

### Manuels scolaires, enseignants et salles de classe (indicateurs 21-23)

Le cadre de résultats du GPE suit également la performance des ESPIG en ce qui concerne la fourniture de manuels scolaires, la formation des enseignants et la construction et la rénovation de salles de classe (indicateurs 21, 22 et 23, respectivement). La fourniture de manuels et la formation des enseignants illustrent le soutien du GPE à l'enseignement et à l'apprentissage, tandis que la construction et la rénovation de salles de classe visent l'amélioration de l'équité et de l'accès.

Les chiffres concernant la fourniture de manuels et la formation des enseignants ont dépassé les jalons

fixés pour 2017. Toutefois, la proportion de salles de classe construites ou rénovées dans les PFC était légèrement inférieure au jalon de 73 % (Les chiffres concernant la fourniture de manuels et la formation des enseignants ont dépassé les jalons fixés pour 2017. Toutefois, la proportion de salles de classe construites ou rénovées dans les PFC était légèrement inférieure au jalon de 73 % (Les chiffres concernant la fourniture de manuels et la formation des enseignants ont dépassé les jalons fixés pour 2017. Toutefois, la proportion de salles de classe construites ou rénovées dans les PFC était légèrement inférieure au jalon de 73 % (figure 3-9). La comparaison avec les données de l'exercice 16 montre cependant une nette amélioration dans la réalisation des cibles fixées dans les ESPIG.). La comparaison avec les données

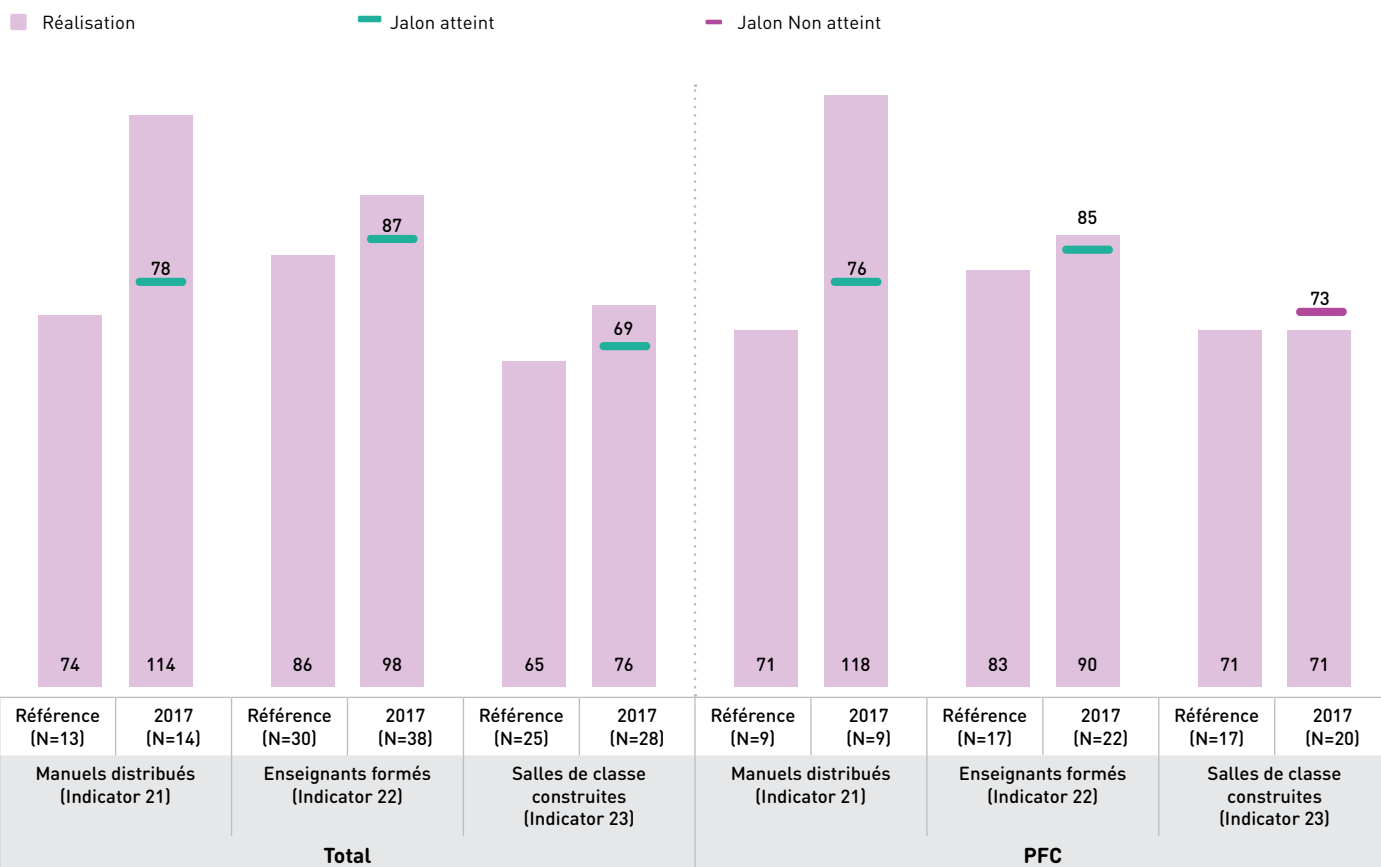


de l'exercice 16 montre cependant une nette amélioration dans la réalisation des cibles fixées dans les ESPIG.). La comparaison avec les données de l'exercice 16 montre cependant une nette

amélioration dans la réalisation des cibles fixées dans les ESPIG.

**Figure 3-9. Globalement, la distribution de manuels, la formation des enseignants et la construction de salles de classe ont dépassé les seuils fixés pour 2017.**

Proportion moyenne de manuels distribués, d'enseignants formés et de salles de classe construites, exercices 2016 et 2017



Source : Secrétariat du GPE.

Note : N représente les financements prévoyant des composantes pour la distribution de manuels, la formation des enseignants et la construction de salles de classe, respectivement.

**Tableau 3-2. Nombre de manuel distribués, d'enseignants formés et de salles de classe construites/rénovées grâce à des ESPIG**

	Nombre de financements	Nombres effectifs
<b>Indicateur 21 : Manuels distribués</b>		
Hors PFC	5	14 957 147
PFC	9	14 423 858
Total	14	29 381 005
<b>Indicateur 22 : Enseignants formés</b>		
Hors PFC	16	223 025
PFC	22	179 361
Total	38	402 386
<b>Indicateur 23 : Salles de classe construites/rénovées</b>		
Hors PFC	8	1 066
PFC	20	3 073
Total	28	4 139

Source : Secrétariat du GPE.

Un examen plus attentif montre toutefois que la performance varie considérablement selon les financements. Les figures 3-10 à 3-12 illustrent la répartition des financements par rapport à la proportion des activités prévues qui ont été réalisées. Certains pays ont atteint ou dépassé toutes les cibles fixées pour tous les indicateurs. Ces dépassements peuvent être dus à la négociation fructueuse du ministère avec les imprimeurs des manuels (indicateur 21), la sous-estimation du nombre d'enseignants devant être formés (indicateur 22) et l'augmentation du nombre de salles

de classe pouvant être construites avec le budget disponible et après une estimation précise (indicateur 23). En revanche, plusieurs financements n'ont pas atteint les cibles fixées. Une série d'analyses de la performance des financements<sup>16</sup> n'a révélé aucune tendance particulière concernant la proportion dans laquelle les cibles sont atteintes. Ces données semblent indiquer qu'une approche plus fine devrait être adoptée pour détecter les problèmes, pour qu'un soutien approprié puisse être mobilisé.

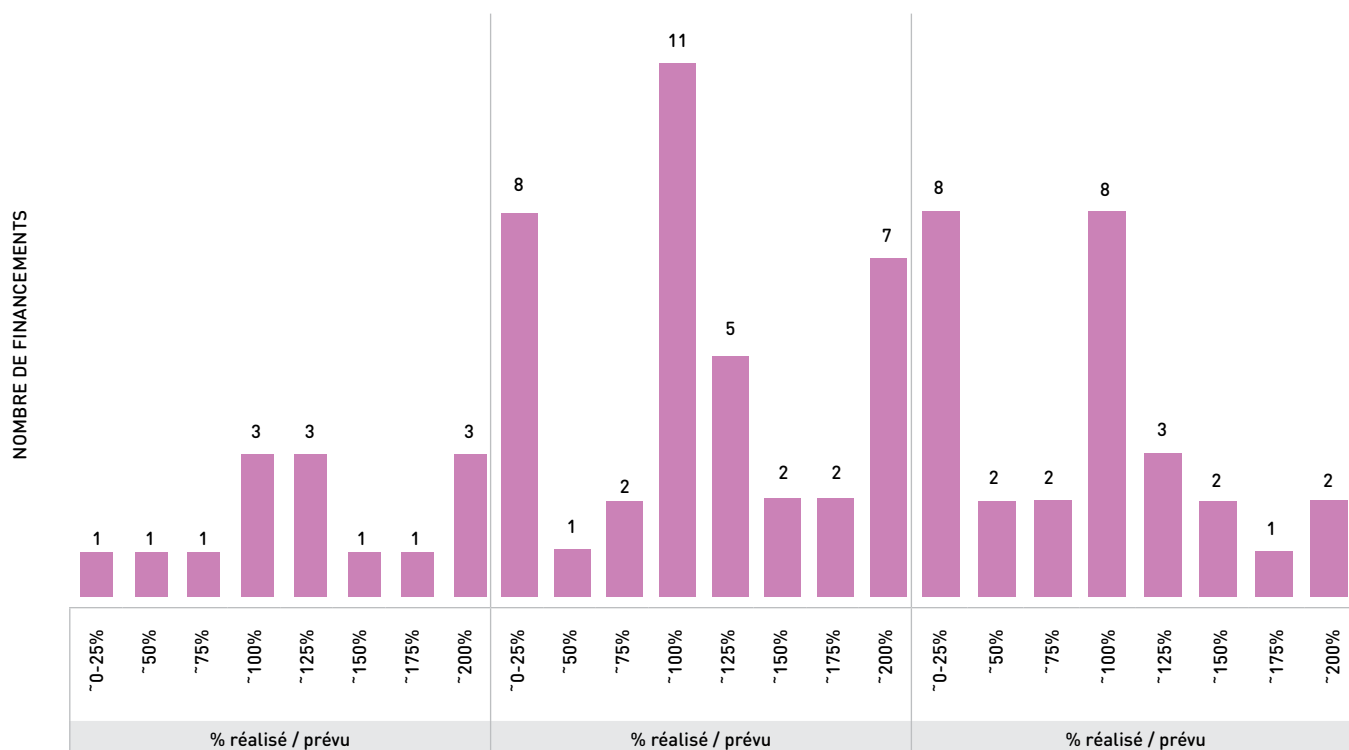
16 Les variables testées sont : PFC, pays hors PFC, région, agent partenaire, modalité et âge du financement.

### Figures 3-10, 3-11, 3-12. Bien que de nombreux financements aient (au moins) atteint les cibles fixées, tous ne l'ont pas fait pendant l'exercice 2017.

Figure 3-10. Répartition des financements par niveau de réalisation (indicateur 21, distribution de manuels, N=14)

Figure 3-11. Répartition des financements par niveau de réalisation (indicateur 22, formation des enseignants, N=38)

Figure 3-12. Répartition des financements par niveau de réalisation (indicateur 23, construction de salles de classe, N=28)



Source : Secrétariat du GPE.

### Financements basés sur les résultats (indicateur 24)

Le GPE a adopté son modèle de financement axé sur les résultats en 2014 pour tirer parti des progrès impulsés par les pays pour améliorer l'équité, l'efficacité et l'apprentissage (voir encadré 3-4). Le cadre de résultats du GPE suit l'efficacité du

financement basé sur les résultats en calculant : a) la proportion de requêtes de financement du GPE qui identifient les objectifs des indicateurs de performance sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage (indicateur 24a) ; et b) la proportion de financements ayant atteint leurs propres cibles concernant les indicateurs d'équité, d'efficacité et d'apprentissage (indicateur 24b). Les résultats de ces deux indicateurs étaient conformes au calendrier prévu pour 2017.

### Encadré 3-4. Modèle de financement du GPE<sup>17</sup>

Le GPE a adopté un nouveau modèle de financement pour la période 2015-2018 afin d'améliorer l'offre d'une éducation de base de qualité aux enfants des pays les plus pauvres au monde. Ce modèle utilise une formule d'allocation de financements de type 70/30<sup>18</sup>.

Les PDP doivent répondre aux exigences suivantes pour recevoir les premiers 70 % de leur allocation de financement :

- Produire un plan sectoriel de l'éducation crédible, chiffré, fondé sur des données probantes et réalisable.
- Produire une analyse sectorielle de l'éducation récente et s'engager à renforcer leur système de données.
- S'engager à consacrer des ressources nationales appropriées à l'exécution du PSE.

Pour bénéficier des 30 % restants de l'allocation, les PDP devront identifier les principales stratégies qui permettront d'accélérer les progrès en matière d'équité, d'efficacité et d'apprentissage. Le décaissement de ces 30 % est lié aux indicateurs de performance qui démontrent que ces progrès sont réels.

Le Conseil d'administration du GPE a endossé au cours de l'exercice 17 trois requêtes d'ESPIG préparées conformément au modèle de financement. L'Éthiopie a défini des cibles pour les indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage (voir tableau 3-3), tandis que les deux autres requêtes ont été exemptées de tranche variable ou ont reporté à un cycle ultérieur leur demande de part variable.

Pour ce qui est de l'atteinte des cibles fixées pour les indicateurs de performance du modèle de financement (indicateur 24b), seules les cibles du Mozambique devaient faire l'objet d'une vérification au cours de l'exercice 17<sup>19</sup>. Les cibles de cet ESPIG ont été atteintes, comme l'indique le tableau 3-3.

17 GPE, « Le modèle de financement du GPE : Une approche axée sur les résultats pour le secteur de l'éducation » (fiche d'information, Washington, DC : Partenariat mondial pour l'éducation, juin 2015).

18 La tranche variable doit au minimum représenter 30 % du financement. Elle peut dépasser ce seuil si le PDP le désire.

19 À la fin de l'exercice 17, on dénombrait six financements comprenant une part variable (Mozambique, Népal, Rwanda, RD Congo, Malawi et Éthiopie). Sur ces six pays, le Mozambique, le Népal et l'Éthiopie avaient achevé leurs parts variables. Le Népal et l'Éthiopie ont été exclus de l'échantillon, car le processus de vérification était en cours à la date limite. La vérification de l'atteinte des cibles du Rwanda et du Malawi n'était pas prévue au cours de l'exercice 17. Dans le cas de la RDC, son ESPIG n'était toujours pas entré en vigueur à la fin de l'exercice 17. (GPE, Examen du portefeuille 2017 (Washington, DC : Partenariat mondial pour l'éducation, 2017) : 29.)

**Tableau 3-3. Stratégie concernant la tranche variable de l'Éthiopie.**

Indicateur	
Équité	Prendre des mesures concernant la représentation équilibrée des sexes à la tête des établissements scolaires, en augmentant la proportion de directrices d'écoles primaires (de 9,4 % en 2015/2016 à 10,5 % d'ici à 2016/2017).
Équité	Promouvoir des environnements d'apprentissage plus inclusifs en augmentant la proportion des subventions aux écoles visant les besoins particuliers (1 à 2 % d'ici à 2016/2017).
Efficience	Réduire de 5 % d'ici à 2016/2017 les taux d'abandon en 1re année dans la région où ils sont les plus élevés.
Apprentissage	Réduire la proportion d'écoles peu performantes (niveau 1 des normes d'inspection) dans la région où elles sont les plus nombreuses de 46,5 % en 2014/2015 à 15 % d'ici à 2016/2017.
Apprentissage	Porter à 80 % d'ici à 2016/2017 la proportion d'enseignants formés au niveau préscolaire dans une région où elle est faible.

Source : Banque mondiale<sup>20</sup>.

Note : Les valeurs de référence et les valeurs cibles des indicateurs sont celles fixées au moment de la requête d'ESPIG et peuvent évoluer en fonction de leur date d'entrée en vigueur.

**Tableau 3-4. Indicateur de la tranche variable et progrès concernant le Mozambique**

Indicateur	Résultat	Réalisation	
Équité	Réduction de 17 à 10 du nombre de districts où le ratio élèves-enseignant est supérieur à 80 <sup>21</sup> .	Le nombre de districts où ce ratio est supérieur à 80 a été ramené à 10.	Cible atteinte
Efficience	Augmentation du nombre de directeurs d'écoles primaires ayant suivi une formation en gestion, de 0 à 800.	939 directeurs d'école ont suivi une formation.	Cible atteinte
Efficience	Augmentation du pourcentage de directeurs d'écoles formés (année n-1) évalués sur la base de leur performance (année n), de 0 à 10 %.	11,1 % de directeurs d'écoles nouvellement formés ont été évalués en 2016.	Cible atteinte
Apprentissage	Augmentation du nombre d'enseignants ayant participé au nouveau programme de formation en cours d'emploi, de 0 à 1650.	4247 enseignants de 1re et de 2e années ont suivi une formation.	Cible atteinte

Source : World Bank; Ernst & Young<sup>22</sup>

20 World Bank, "Project Paper on a Proposed Additional Grant From the Global Partnership for Education in the Amount of US\$100 Million to the Federal Democratic Republic of Ethiopia for a General Education Quality Improvement Program Phase II" (Washington, DC: World Bank, 2017): 83-85

21 Le nombre initial de districts où le ratio élèves-enseignant est supérieur à 80 a augmenté en raison de la modification de la carte administrative (World Bank, "Mozambique Education Sector Support Project Implementation Support Mission" (aide-memoire, June 2017): 5)






22 World Bank, "Project Paper on a Proposed Additional Grant in the Amount of SDR36 Million (US\$50 Million Equivalent) and a GPE Grant in the Amount of US\$57.9 Million to the Republic of Mozambique for an Education Sector Support Project" (Washington, DC : World Bank, 2017): 54-55; Ernst & Young, "Relatório de Verificação Independente (Independent Verification Report)," (Nampula, Mozambique: Ernst & Young, 2017): 20

## État de mise en œuvre (indicateur 25)

Le cadre de résultats du GPE suit l'état de mise en œuvre des ESPIG (indicateur 25). Les financements en bonne voie de mise en œuvre devraient atteindre presque toutes leurs cibles clés, tandis que ceux

en léger retard devraient atteindre la majorité de leurs cibles clés avec des déficiences moyennes. Les financements en retard présentent des déficiences limitant ou entravant l'atteinte d'une ou de plusieurs cibles. Aux fins de cet indicateur, les financements en bonne voie ou en léger retard sont classés comme étant en bonne voie.

**Tableau 3-5. Notation de l'état de mise en œuvre**

Notation par l'agent partenaire		Notation au moyen de feux tricolores	Indicateur du cadre de résultats
Très satisfaisant	Le programme devrait réaliser ou dépasser tous les principaux résultats de façon efficiente sans lacune significative.	 En bonne voie	 En bonne voie
Satisfaisant	Le programme devrait réaliser la quasi-totalité de ses principaux résultats de façon efficiente avec seulement des lacunes mineures.		
Moyennement satisfaisant	Le programme devrait réaliser la plupart de ses principaux résultats de façon efficiente avec des lacunes modérées.	 En léger retard	
Moyennement insatisfaisant	Le programme comporte des lacunes modérées qui limitent ou mettent en péril la réalisation d'un ou de plusieurs résultats, mais la résolution de ces problèmes est probable.	 En retard	 En retard
Insatisfaisant	Le programme comporte des lacunes significatives qui limitent ou mettent en péril la réalisation d'un ou de plusieurs résultats et la résolution de ces problèmes est incertaine.		
Très insatisfaisant	Le programme comporte des insuffisances majeures qui limitent ou mettent en péril la réalisation d'un ou de plusieurs résultats et la résolution de ces problèmes est peu probable.		

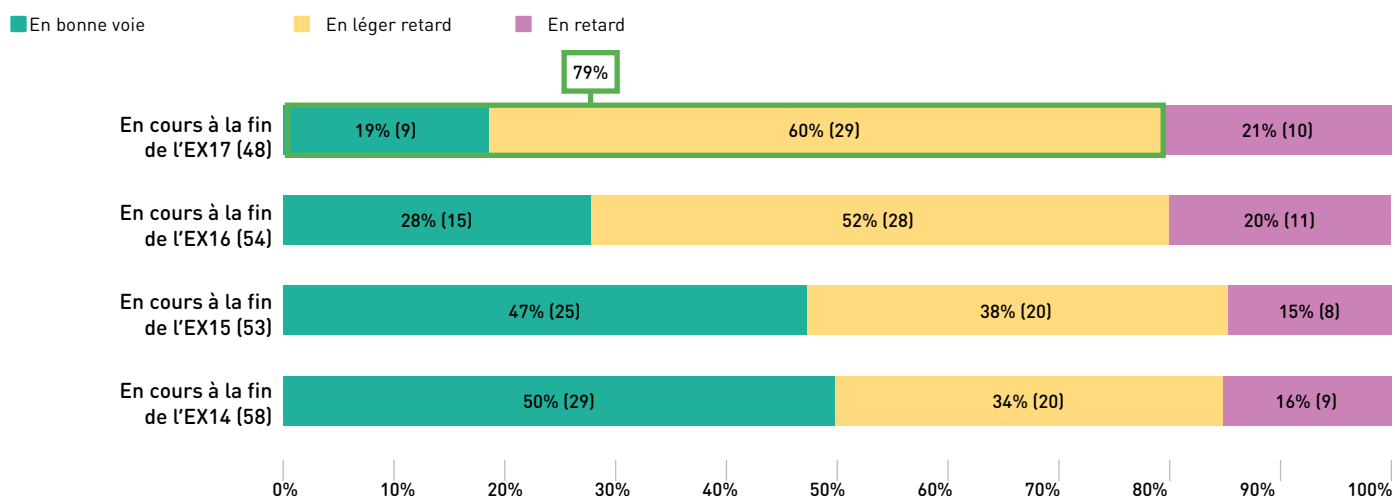
Sur les 48 ESPIG en cours d'exécution à la fin de l'exercice 17, 19 % (9 sur 48) étaient jugés en bonne voie et 60 % (29 sur 48) en léger retard, ce qui revient à dire que 79 % des financements en cours (38 sur 48) étaient en bonne voie. Ce chiffre est légèrement en deçà du jalon de 82 % fixé pour l'exercice 17. Concernant les PFC, 85 % des ESPIG (23 sur 27) étaient en bonne voie et ces pays ont donc atteint le jalon pour 2017. Globalement, la proportion de financements «en retard» ou «en léger retard» a augmenté progressivement au cours des quatre dernières

années. L'Examen du portefeuille 2017 fait valoir qu'un certain nombre de financements prennent du retard pendant les phases intermédiaires et terminales des projets, tandis que les nouveaux financements sont généralement en bonne voie au cours de l'année de leur entrée en vigueur. Toutefois, pendant l'exercice 17, la majorité des nouveaux financements ont rencontré des difficultés, expliquant ainsi la légère augmentation de la proportion de financements en (léger) retard.



**Figure 3-13. La proportion de financements dont la mise en œuvre est en bonne voie a diminué entre les exercices 14 et 17.**

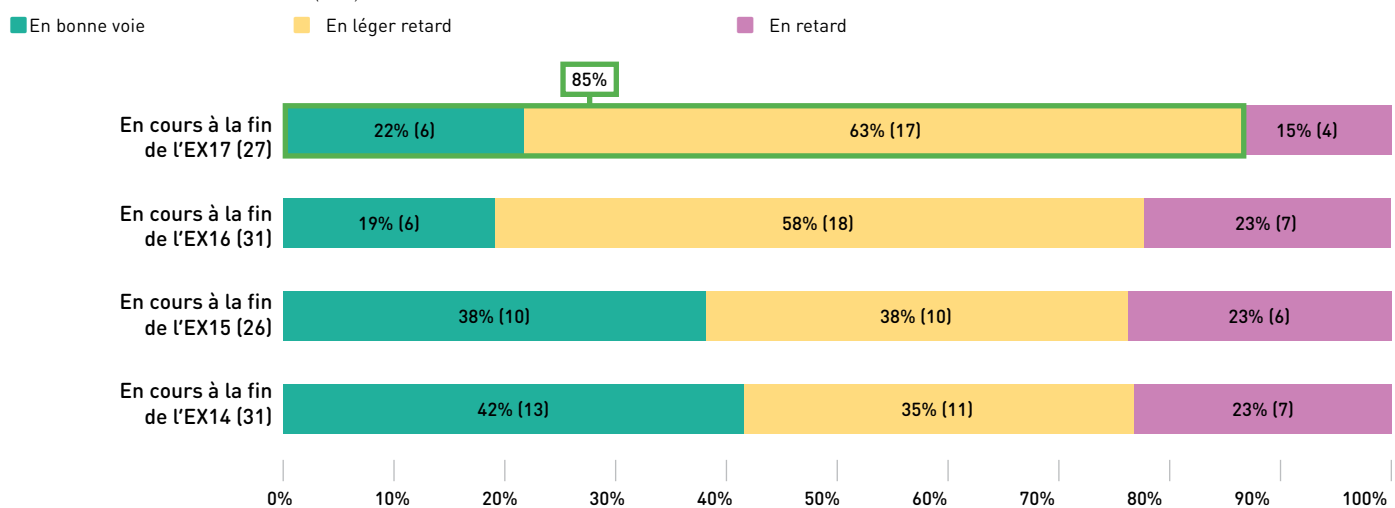
État de mise en œuvre des ESPIG, exercices 14 à 17



Source : GPE, Examen du portefeuille 2017, p. 40

**Figure 3-14 : La proportion de financements dont la mise en œuvre est en bonne voie a augmenté dans les PFC entre les exercices 14 et 17.**

État de mise en œuvre des ESPIG (PFC), exercices 14 à 17



Source : Secrétariat du GPE ; Rapport sur les résultats du GPE 2015/16, p. 93

Le Secrétariat a adopté en 2016 un cadre des risques opérationnels pour appuyer une approche différenciée et fondée sur les risques de l'examen du suivi de la qualité. Ce cadre est essentiellement un outil de gestion permettant de s'assurer que les ressources du Secrétariat sont alignées de sorte à atténuer les risques majeurs. La possibilité que les objectifs des financements ne soient pas atteints dans les délais de mise en œuvre prévus est l'un des « sous-risques » pris en compte par le cadre. Celui-ci prévoit que l'examen de la qualité des requêtes d'ESPIG et des projets de PSE soit organisé en fonction des niveaux de risque identifiés. Par exemple, dans le cas de

pays où le risque contextuel est élevé ou critique, les requêtes de financement et les projets de PSE sont examinés par au moins trois agents appartenant à deux différentes équipes du Secrétariat.

Le Secrétariat a également entamé une analyse plus approfondie au niveau des activités des financements, pour mieux identifier les obstacles ayant entraîné des retards ainsi que les mesures pouvant être prises pour y remédier. Une évaluation plus exhaustive et systémique des financements clos fournira des informations utiles au partenariat, en particulier lors de la formulation de nouveaux financements.